

# INFO

1 | 2018

# PSC

**Dossier**

**La police et ses réseaux**



### Chère lectrice, cher lecteur,

Constituer des réseaux est primordial – le travail policier n'échappe pas à cette règle. Sur le terrain, jour par jour, la police doit pouvoir compter sur d'autres acteurs, car la complexité des thématiques criminologiques veut que des solutions soient trouvées en commun. Aujourd'hui, l'interdisciplinarité fait donc définitivement partie du quotidien des forces de l'ordre.

Afin de trouver une solution à un problème, que ce soit le tapage nocturne récurrent causé par des jeunes dans un quartier d'habitation ou la distribution réglementaire de drogues à des personnes dépendantes, les parties prenantes doivent se concerter et se mettre en réseau. Chacun de ses membres apporte un angle différent qui permet de mieux appréhender le problème. Avoir la même optique d'un enjeu est un élément essentiel dans la recherche de solutions.

Opérer en réseau a ses écueils, bien sûr, et le défi est souvent de taille. Car ce travail est astreignant et peu gratifiant, dès lors que les différences semblent insurmontables dans la perception d'un problème, les mobiles opposés, l'engagement insuffisant, sans compter les préjugés et les idéologies. Les différentes formes de collaboration en réseau que nous vous présentons dans ce nouveau numéro de PSC INFO montrent cependant que les efforts consentis peuvent aussi être couronnés de succès.

La police est régulièrement à la manœuvre pour mettre en place des réseaux. On lui demande aussi si elle souhaite se joindre à l'un d'eux. L'exemple des «Brückenbauer» de la Police cantonale zurichoise montre comment se constitue un réseau inter-culturel permettant à la police d'entrer en contact avec des personnes et des institutions issues d'autres cultures et vivant dans le canton. Les actions de prévention que mène la Police canto-



nale de Saint-Gall avec ses homologues autrichiens et allemands illustrent combien la coopération transfrontalière est devenue incontournable.

Les autres contributions de ce numéro éclairent d'autres facettes du réseautage, avec un article sur la table ronde dans le domaine de la violence domestique à Bâle, un autre sur le groupe de travail national «Collaboration entre le domaine des addictions et la police» et un troisième sur le groupe mobile d'intervention Pinto, à Berne.

Nous remercions chaleureusement tous les auteurs qui ont contribué à ce numéro et vous en souhaitons une agréable lecture.

**Martin Boess**

Directeur de la Prévention Suisse de la Criminalité

## IMPRESSUM

### Editeur et commande

Prévention Suisse de la Criminalité  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
Case postale  
CH-3001 Berne

Courriel : [info@skppsc.ch](mailto:info@skppsc.ch)  
tél. +41 31 320 29 50

**PSC Info 1 | 2018** est téléchargeable en format PDF, à l'adresse : [www.skppsc.ch/skipinfo](http://www.skppsc.ch/skipinfo).

**PSC Info 1 | 2018** paraît aussi en allemand et en italien.

**Responsable** Martin Boess, directeur PSC

**Traduction fr** ADC, Vevey

it Annie Schirrmmeister, Massagno

**Mise en pages** Weber & Partner, Berne

**Impression** Vetter Druck SA, Thoune

**Tirage** fr: 300 ex. | all: 1350 ex. | it: 150 ex.

**Date de parution** Numéro 1 | 2018, avril 2018

© Prévention Suisse de la Criminalité PSC, Berne

# Coopération entre police et service social de proximité

A priori, une coopération entre la police et les services sociaux de proximité paraît difficile du fait des différences dans leurs missions premières et de leurs positionnements respectifs. Pourtant, un exemple bernois prouve que cela peut fonctionner.



*Pinto intervient souvent quand il y a des plaintes à l'encontre de personnes pour leur comportement dans l'espace public.*

Au fil des ans, une coopération efficace s'est mise en place à Berne entre la police cantonale et Pinto, le service social de proximité du Service de la Jeunesse de la ville. Cette collabora-

tion s'avère gagnante pour les deux parties, car elle améliore non seulement la sécurité dans l'espace public, mais aussi la situation sociale tant d'individus isolés que de groupes entiers.

## La mission de Pinto

Pinto (Prévention, Intervention, Tolérance) remplit en toute impartialité une double mission : les collaborateurs, outre leur mandat social classique, exercent aussi une mission de médiation et, au sens large du terme, de maintien de l'ordre.

Le volet social de leur mandat consiste à soutenir des personnes en difficulté de façon simple et ciblée et à améliorer durablement leur situation. Le plus souvent, il s'agit de personnes souffrant de troubles addictifs ou psychiques, dont les besoins touchent avant tout aux domaines suivants : logement, santé, désintoxication, thérapie, finances, relations avec les autorités. Au total, 5214 interventions sociales ont été effectuées en 2017.

Le travail de médiation du service social de proximité consiste principalement à traiter des plaintes émises contre des personnes et leur comportement dans l'espace public. Pinto est le premier interlocuteur de la ville de Berne pour ce genre de plainte. De fait, il prend contact directement avec les plaignants et avec les auteurs de trouble pour traiter le problème, l'objectif étant de trouver une solution qui évite de devoir faire intervenir la police et qui respecte équitablement les intérêts des parties en présence. La plupart du temps, les plaintes ont trait à des conflits entre usagers de l'espace public : jeunes et riverains ou marginaux, population résidente ou commerçante. Au total, 1153 heures de travail de médiation ont été effectuées en 2017.

Quant aux interventions dites de maintien de l'ordre, elles ne se font que par le biais de divers moyens de communication. Pinto n'est investi d'aucun droit particulier et son action consiste à interpellier des personnes ayant un comportement inadéquat, à faire connaître ou rappeler les règles en vigueur et à exiger des auteurs de trouble qu'ils modifient leur comportement. Les motifs d'intervention les plus fréquents sont la consommation de drogues, le petit trafic de stupéfiants, le tapage et le littering. Au total, 4754 interventions de maintien de l'ordre ont été effectuées en 2017.

## Collaboration avec la police

En sa qualité d'organisation de proximité, Pinto agit principalement dans

### Auteur

**Silvio Flückiger**  
Directeur de Pinto



l'espace public où il travaille à la résolution de problèmes et au maintien de l'ordre. De ce fait, il se trouve tous les jours en contact avec la police.

Bien que les missions et les moyens pour les accomplir soient très différents entre Pinto et la police, tous deux poursuivent des objectifs en partie similaires: veiller à la coexistence pacifique de tous les groupes de population, faire respecter les lois et les règles et empêcher autant que possible les conflits d'intérêts ou favoriser leur règlement à l'amiable.

Au vu de la similarité des zones d'intervention et des objectifs, il est évident qu'une coopération est à la fois judicieuse et bénéfique, mais celle-ci a des limites claires que les deux parties doivent respecter, comme c'est le cas à Berne.

Pour le travail social de Pinto, la confiance de ses clientes et clients est la condition sine qua non d'une collaboration constructive. Cela signifie qu'aucune donnée confidentielle telle que lieu de résidence, consommation, histoire personnelle, etc. n'est transmise à la police. Autrement dit, le travail social classique ne pratique pas la coopération active.

En revanche, quand il s'agit d'évaluer et traiter les situations dans l'espace public, Pinto collabore activement avec la police qui s'avère, avec d'autres institutions, un partenaire important pour lui.

### Les avantages de la coopération

La gestion des plaintes pour l'arrondissement VI de Berne est un bon exemple de coopération réussie. Pour évaluer la situation dans l'espace public, juger de la nécessité d'une intervention et traiter concrètement plaintes et problèmes, un groupe pluridisciplinaire a été formé. Il se réunit une fois par mois et est constitué de représentants de l'organisation de quartier QBB, de l'association pour la jeunesse TOJ, de l'association pour les enfants DOK, de l'Église réformée, de l'association

de travail communautaire VGB, de la police cantonale bernoise (section prévention) et de Pinto.

Un des grands avantages de cette coopération est que les problèmes sont traités de façon coordonnée. Il s'agit le plus souvent de conflits d'intérêts entre jeunes/jeunes adultes et riverains. Les associations de jeunesse et de travail communautaire peuvent, en cas d'intérêt, proposer d'autres lieux de résidence, tandis que l'organisation de quartier et les associations religieuses, grâce à l'étendue de leurs réseaux, peuvent faire savoir que la plainte est traitée, ce qui a pour effet de réduire les tensions au sein de la population. Pinto joue le rôle de médiateur entre les divers interlocuteurs et veille au maintien de l'ordre. Quant à la police, elle renforce ses mesures de prévention ou intervient si la situation devient intolérable.

Cette action coordonnée permet de gérer les plaintes de telle manière qu'il n'est plus nécessaire de déplacer les jeunes et que toutes les parties prenantes parviennent ensemble à trouver des solutions. Leur objectif est de permettre aux jeunes de rester dans le quartier, tout en assurant aux riverains

le calme auquel ils aspirent, et de réduire à un minimum les interventions de la police.

### L'espace public en point de mire

Un autre exemple de coopération réussie est incarné par le groupe d'intervention «Krokus» de la police cantonale bernoise pour le trafic et la consommation de drogues. A intervalles réguliers, des informations sont échangées sur la situation dans l'espace public. Cette coopération permet de traiter les urgences de façon plus complète que ne pourrait le faire à elle seule une organisation.

Pour sa part, Pinto contribue à endiguer la consommation de drogues dans l'espace public par des interventions de maintien de l'ordre, mais surtout par son travail social qui cherche à déterminer pourquoi les toxicomanes consomment dans l'espace public, s'ils n'ont pas accès aux centres d'accueil et traitements de substitution officiels, s'ils sont sans abri et donc obligés de consommer à l'extérieur, etc. Quand on parvient à diriger les personnes vers un centre d'accueil pour toxicomanes, leur procurer un hébergement adéquat dans une institution ou un appartement,



Deux collaborateurs de Pinto au travail en vieille-ville de Berne.



*L'action de Pinto est uniquement communicative.*

c'est d'abord le fait d'une intervention sociale. Cela permet leur aussi de ne plus devoir consommer dans l'espace public. De fait, une intervention sociale réussie non seulement améliore leurs conditions de vie, mais elle évite aussi des dizaines d'interventions policières.

Cela dit, l'existence de cette coopération entre Pinto et la police ne va pas de soi. En effet, il a fallu des années pour bâtir et consolider la confiance de part et d'autre et pour établir le cahier des charges de chacun.

Les lignes directrices de cette coopération sont les suivantes :

- échanger sur la situation dans l'espace public
- n'échanger aucune information ou donnée personnelle des clientes et clients
- se mettre d'accord sur la procédure consistant aussi bien pour Pinto que pour la police à rester en retrait si l'autre organisation est déjà en intervention
- adapter ensemble les stratégies d'intervention à chaque situation

- reconnaître que Pinto, en matière de maintien de l'ordre, intervient surtout pour signaler des comportements inadéquats et pour rappeler les règles en vigueur
- faire preuve de compréhension et de bienveillance en cas de malentendus
- suivre une procédure claire au cas où certains accords ne seraient pas respectés

Outre le travail de longue haleine que représente la mise en place d'une coopération, son utilité, du moins au début, n'est pas toujours évidente. Il faut commencer par déterminer les compétences, répartir les tâches, bâtir une confiance mutuelle et définir clairement les limites de la collaboration. Il a fallu du temps pour que la coopération entre Pinto et la police fonctionne bien, mais l'effort a été payant. Car, ensemble, il est désormais possible de gérer les défis de façon plus complète et durable, contribuant ainsi à renforcer la sécurité dans l'espace public et à améliorer la situation sociale des personnes concernées.

### Pinto

Pinto est une organisation de la Ville de Berne rattachée au Service de la jeunesse au sein de la Direction de la formation, de l'action sociale et du sport.

- Heures d'intervention : lu-sa entre 09h00 et 23h45
- Interventions : généralement en binômes
- Lieux d'intervention : tout le périmètre de la ville, particulièrement le centre-ville
- Formation des collaborateurs : travail social, pédagogie sociale, soins psychiatriques, personnes en reconversion professionnelle issues des secteurs médical et commercial.

Sur Internet : [www.bern.ch/pinto](http://www.bern.ch/pinto)  
(en allemand)

E-Mail: [pinto@bern.ch](mailto:pinto@bern.ch)

Tél.: 031 321 75 54

# Groupe de travail Collaboration entre le domaine des addictions et la police (GT CoP)

Le groupe de travail « Collaboration entre le domaine des addictions et la police » (GT CoP) encourage la collaboration de la police avec ses partenaires actifs dans le traitement des addictions et la réduction des risques.

Une bonne collaboration entre la police et les services d'aide aux personnes dépendantes est essentielle pour la réussite de la politique des quatre piliers menée par la Confédération dans le domaine de la drogue. Le GT CoP est dirigé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de la police (fedpol) et composé de représentants de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), de la Prévention suisse de la criminalité (PSC), de la Conférence des délégués des villes aux problèmes de dépendance (CDVD), des organisations professionnelles du domaine des addictions (GREA et Ticino Addiction) et d'Infodrog.

La collaboration entre la police et les institutions proposant des traitements des addictions et une réduction des risques étant souvent réglementée au niveau communal, l'une des principales tâches du GT CoP est d'assurer le partage des expériences et des bonnes pratiques. En tant que groupe de travail national, son objectif est de repérer les exemples de mise en œuvre réussie et de les mettre à la disposition des milieux intéressés, en s'efforçant notamment d'identifier les nouveaux thèmes

et défis de la collaboration et de développer son offre de formation continue.

## Création dans le sillage de la crise de l'héroïne des années 1980 et 1990

Les origines du GT CoP remontent à la crise de l'héroïne en Suisse, dans les années 1980 et 1990. C'est à cette époque qu'ont été instaurées les premières mesures de réduction des risques tolérées par les autorités, comme la distribution de seringues ou les centres d'accueil et de consultation

avec espaces de consommation, appelés « locaux d'injection ». Ces mesures étaient souvent contraires aux prescriptions d'autres autorités et à la loi sur les stupéfiants. Ainsi la distribution de seringues à des privés a-t-elle été interdite dans certains cantons jusque dans les années 1980.

Étant donné qu'il a été établi que la réduction des risques, et en particulier la possibilité offerte par les centres d'accueil et de consultation de consommer de la drogue dans des conditions d'hygiène correctes sans craindre des poursuites pénales, protège la santé des consommateurs de drogue et peut contribuer à éviter en partie l'apparition de scènes ouvertes et la petite criminalité, les interventions policières empêchant, voire interdisant l'exécution des mesures de réduction des risques n'étaient et ne sont toujours pas dans l'intérêt public. D'un autre côté, la police doit veiller à éviter l'émergence de zones de non-droit. Il est donc essentiel de garantir au moins que les mesures de réduction des risques ne troublent pas l'ordre public. Durant les premières années de la politique de réduction des risques en particulier, la consommation visible de



Zurich, Platzspitz, en 1989 : les ravages de la consommation d'héroïne des années 80 et 90.

Cet article a été rédigé par l'équipe responsable du groupe de travail CoP.

drogue dans les centres d'accueil et de consultation a pourtant généré des conflits entre la police et les exploitants de ces lieux.

C'est dans ce contexte de tension qu'au fil des 25 dernières années la police et les services d'aide aux personnes dépendantes ont développé dans de nombreuses communes des procédures et des modèles de coopération fructueux permettant de préserver simultanément les intérêts de la santé publique, de l'ordre public et de l'exécution du droit. La plupart des villes suisses proposant de telles offres sont ainsi par exemple parvenues à aménager les alentours des centres d'accueil de manière à répondre tant aux besoins des consommateurs qu'à ceux des habitants. À noter que l'application concrète des modèles de collaboration dépend aussi des défis et des priorités politiques spécifiques à chaque lieu.

### Activités du groupe de travail

Uniformiser ces procédures n'est ni dans l'intérêt ni dans les possibilités de la Confédération. Le GT CoP est néanmoins convaincu que les modèles de collaboration locaux entre le domaine des addictions et la police se sont tra-

duits par de nombreuses bonnes pratiques pouvant servir au-delà des frontières politiques et thématiques. Pour promouvoir l'échange entre les villes et les cantons, le GT CoP organise tous les deux ans une journée nationale au cours de laquelle des professionnels de la police et du domaine des addictions présentent leurs modèles de collaboration à leurs collègues d'autres communes. Ces dernières années, entre 150 et 250 personnes ont assisté à ces journées.

Le groupe de travail élabore en outre des prises de position sur des sujets techniques et s'efforce d'intégrer les nouvelles découvertes à la formation initiale et continue des professionnels des deux camps. Aux fins d'identifier de nouvelles thématiques et d'adapter l'offre de formation continue aux besoins de la réalité pratique, le GT CoP a mené en 2016 une vaste enquête auprès des corps de police et des institutions d'aide aux personnes dépendantes. Les résultats révèlent que, dans l'ensemble, tant la police que les spécialistes des addictions sont satisfaits de la collaboration interprofessionnelle et estiment qu'elle a fait ses preuves au cours de ces dernières années. Le niveau de

coopération varie toutefois d'un endroit à l'autre, et le taux de satisfaction ainsi que le degré d'importance exprimés à l'égard de cette collaboration sont plus faibles au sein de la police que dans le domaine des addictions.

### Différences de culture professionnelle

Le problème réside souvent davantage dans le fait que l'on n'a pas encore trouvé le mode de fonctionnement adéquat que dans l'absence de volonté de collaborer. Bien que le contact régulier avec l'autre catégorie professionnelle soit un facteur important de toute bonne coopération, dans la pratique l'échange est généralement réglementé de manière informelle et a lieu ponctuellement sur le terrain. Seule une minorité d'organisations a adopté des instructions ou des lignes directrices internes, voire des accords de coopération. Plus de la moitié des organisations de police et des institutions d'aide aux personnes dépendantes interrogées estime pourtant que les arrangements et les échanges devraient être renforcés.

Pour établir une collaboration efficace entre le domaine des addictions et la police, il ne suffit toutefois pas

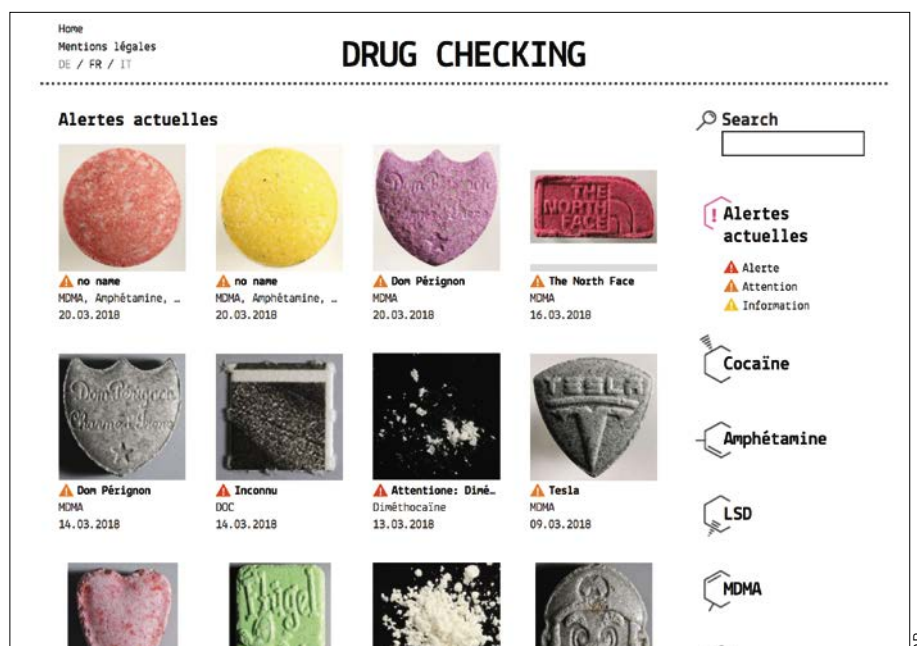


Le Platzspitz, 30 ans plus tard : un lieu de détente au cœur de la ville.

d'établir des procédures réglementées ni d'avoir des échanges réguliers, il faut aussi garantir le respect mutuel, la fiabilité et la compatibilité des mandats concernés (malgré des objectifs et des visions du monde différentes). La compréhension mutuelle entre les diverses catégories professionnelles a certes clairement progressé au cours des dernières décennies, mais les résultats de l'enquête montrent que les différences relatives aux mandats, aux rôles et à la culture professionnelle continuent à susciter des problèmes et des conflits dans la collaboration. Une majorité de chacune des deux catégories professionnelles est d'ailleurs d'avis que pour améliorer la collaboration l'autre devrait en savoir plus sur ses tâches, sur les spécificités de son métier et sur les bases juridiques. Promouvoir cette compréhension mutuelle en tenant compte du fait que le champ de tension entre les deux mandats sociétaux ne disparaîtra probablement jamais complètement demeure pour le GT CoP un défi majeur à long terme.

### Défis de la collaboration

Avec les scènes ouvertes de la drogue, le problème de l'héroïne ne figure plus parmi les priorités politiques des villes en matière de santé et de sécurité. Aujourd'hui, la consommation de substances psychoactives dans l'espace public a souvent lieu la nuit. Dans les discussions à ce sujet, les mots qui reviennent le plus sont des termes comme tapage nocturne, littering, coma éthylique ou violence associée à l'alcool. Lors de problèmes liés à la consommation de substances, la police et le domaine des addictions constatent que c'est généralement l'alcool qui est en cause. À cela s'ajoute la diversification des groupes cibles: de plus en plus souvent, les spécialistes des deux corps de métier se retrouvent face à des personnes en proie non seulement à une dépendance à des substances mais aussi à des problèmes de santé psychique et physique. Alors que, en particulier la nuit, la police est surtout



Prévention et intervention précoce portent leurs fruits : [www.saferparty.ch](http://www.saferparty.ch), un site qui informe notamment sur les drogues en circulation.

confrontée à des jeunes consommateurs problématiques, les clients de l'aide pour les personnes dépendantes à bas seuil sont de plus en plus âgés. Sans compter les obstacles linguistiques et culturels rencontrés avec les personnes issues de l'immigration. Si, dans ces nouvelles problématiques, la collaboration est encore marginale, elle pourrait se révéler aussi nécessaire et efficace qu'au moment de la gestion de la dépendance à l'héroïne.

### Avenir du GT CoP

Les solutions du passé ne peuvent pas être transposées telles quelles aux problèmes du présent ni de l'avenir. Pendant des années, la prévention des maladies transmissibles et des overdoses ainsi que la lutte contre les scènes ouvertes et le trafic de drogue ont été prioritaires. La prévention et l'intervention précoce gagnant aujourd'hui en importance, les deux catégories professionnelles souhaitent renforcer leur collaboration dans ce domaine. Les exemples de Bienne et Neuchâtel, notamment, montrent qu'un échange ciblé entre la police et le domaine des addictions peut contribuer à identifier

rapidement les consommateurs problématiques de cannabis ou de méthamphétamine. La participation de la justice ou du ministère public des mineurs et d'autres acteurs joue également un rôle important à cet égard. Un autre exemple dans lequel des discussions sont nécessaires, est celui du «drug testing», un système permettant aux consommateurs de faire analyser la coupe et le degré de pureté des substances achetées sur le marché noir. Cette mesure de réduction des risques, actuellement proposée dans quatre villes suisses, ne peut fonctionner que si les utilisateurs n'ont pas besoin de craindre d'être poursuivis par la police lors de la remise des substances illégales.

Le GT CoP tiendra compte de ces nouveaux défis en incluant davantage ce type de sujet dans son offre de formation continue et en élargissant si nécessaire le réseau de collaboration dans le domaine de l'abus de substances dans l'espace public. Conformément à la stratégie Addictions 2017-2024 du Conseil fédéral, le travail ne se limite pas aux drogues illégales mais s'étend à toutes les formes d'addiction.



# Une Table ronde pour lutter ensemble contre la violence domestique

La violence domestique ne regarde pas l'État ? Ce qui paraît impensable aujourd'hui relevait pourtant de la réalité il y a 20 ans. La donne a changé grâce à une table ronde créée à Bâle-Ville.

La création de la «Table ronde Violence domestique» à Bâle-Ville répondait parfaitement à l'air du temps : lorsque les représentants de l'administration cantonale et de la société civile se retrouvaient pour la première fois en ce mois d'octobre 1997, la lutte contre la violence faite aux femmes était sur toutes les lèvres. Reconnue comme une violation des droits humains en 1995 par la 4<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies à Pékin, la violence domestique figurait dans un catalogue de revendications qui a fait grand bruit à l'époque dans le monde entier. En Suisse également, les experts commençaient à entrevoir le thème de la violence au sein

du couple et dans la famille comme une question relevant des droits humains et de l'égalité des sexes. Des mouvements politiques ont soutenu aux niveaux fédéral et cantonal une meilleure protection des femmes contre la violence – notamment en inscrivant le viol conjugal au nombre des infractions pénales poursuivies d'office. Globalement, toutes ces interventions et ces efforts ont favorisé un changement de perspective : la violence conjugale n'est plus une affaire privée mais concerne toute la société ! Une étude publiée en 1995 a aussi clairement démontré ce qu'on savait depuis longtemps déjà dans les refuges pour femmes : l'ampleur de la violence conjugale est effrayante, également en Suisse. Sur la base d'une enquête téléphonique auprès de 1500 femmes, les chercheuses ont conclu qu'une femme sur cinq en Suisse avait dû subir une fois dans sa vie des actes de violence sexuelle de la part de son conjoint.<sup>1</sup>

Dans ce contexte, le refuge pour femmes de Bâle, le forum bâlois des hommes (actuellement bureau des hommes), le bureau cantonal de l'égalité et d'autres institutions se devaient d'intervenir au niveau du canton. Dans le cadre du programme national de recherche «Violence au quotidien – crime organisé», ils ont donc lancé en 1997 le

projet d'intervention «Halt-Gewalt». Outre diminuer la violence conjugale et améliorer la protection des femmes concernées, ce projet pilote visait à renforcer la collaboration entre les institutions privées et publiques. C'est ainsi que la Table ronde Violence domestique est devenue le point central du projet. Conçue comme un outil inter-institutionnel, la Table ronde offrait aux organes de la justice, de la police cantonale, des centres d'aide aux victimes et des tribunaux l'occasion de se rencontrer tous les deux mois afin de coopérer et d'examiner les interfaces.

## Rapports de police et cartes jaunes

Parallèlement à une initiative similaire lancée à Zurich, le projet d'intervention bâlois a réalisé un travail de pionnier. Le 30 octobre 1997, les délégations de différentes institutions publiques et privées concernées par la question de la violence domestique se sont retrouvées pour élaborer des solutions communes permettant de renforcer la protection des victimes et de durcir la poursuite des auteurs. Au fil de débats houleux et à force de négociations ardues, les membres de la Table ronde ont progressivement réussi à démonter les préjugés et à dégager des marges de manœuvre. Les premiers succès sont enregistrés après quelques séances déjà : la police cantonale met en place dès 1999 un système spécial de rapport, directement appliqué en cas d'interventions policières pour violence conjugale ; le ministère public développe un catalogue de questions pour l'interrogatoire des victimes de violence domestique. Ces mesures sont complétées par des formations et formations continues des agents de la police et des autorités de poursuite pénale.

Autre succès notoire de la Table ronde : une carte d'urgence de couleur jaune, avec les adresses et numéros de

### Auteurs

#### Yara Gut

Collaboratrice de conférence et du service «Häusliche Gewalt», secrétariat général, Département cantonal de justice et police, Bâle-Ville



#### Miko Iso

Responsable Table Ronde Violence domestique, cheffe du service «Häusliche Gewalt», secrétariat général, Département cantonal de justice et police, Bâle-Ville



<sup>1</sup> Gillioz, Lucienne/De Puy Jacqueline/Ducret Véronique : *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Editions Payot, Lausanne 1997.



Katarzyna Białasiewicz/123RF

«Lutter efficacement contre la violence domestique implique d'intervenir là où elle commence, donc chez la personne violente.»

téléphone importants, destinée aux femmes violentées. Disponible uniquement en allemand jusqu'en 1999, cet outil maniable et discret existe désormais dans onze langues et a servi de modèle à bon nombre de cantons.

Autre travail précurseur: la Table ronde Violence domestique a aussi participé à la mise au point d'un programme d'éducation destiné aux hommes violents. Ainsi depuis 2001, grâce au service d'intervention bâlois, des hommes auteurs d'actes de violence sur leurs épouses ou dans leur famille peuvent suivre des stages où ils apprennent en groupe des stratégies constructives de résolution de conflits.

Mais le rôle des milieux de la santé n'est pas à sous-estimer: une étude initiée en 2003 par la Table ronde Violence domestique et lancée par le service d'intervention à l'hôpital universitaire de Bâle-Ville a déterminé la fréquence avec laquelle le personnel hospitalier accueille et traite des victimes de violence conjugale. Au vu du

besoin important en formation continue mis au jour dans ce cadre, le service d'intervention a organisé des séances d'information.

Mises à part ces améliorations concrètes au niveau opérationnel, le projet d'intervention bâlois a obtenu quelques succès moins tangibles mais tout aussi essentiels: les réunions régulières de la Table ronde ont favorisé une compréhension mutuelle des tâches de chaque institution, les contacts personnels ont raccourci les voies de communication et les défis et solutions concertés ont permis de surmonter inhibitions et appréhensions.

### Les auteurs de violence face à leur responsabilité

Pour son lancement, le projet d'intervention bâlois a bénéficié du soutien d'une association privée. Son rattachement à l'administration en 2003 revêtait donc un aspect symbolique: la lutte contre la violence domestique n'était plus laissée aux seules victimes et ins-

titutions privées mais passait au rang de tâche publique. Ce changement a aussi modifié le travail de la Table ronde. Bien que sujet de discussion depuis longtemps, c'est alors qu'a commencé concrètement l'élaboration d'une réglementation en matière d'éloignement. Comme dans d'autres cantons, ce n'est désormais plus à la victime de quitter le logement commun mais à l'auteur des actes de violence. Ce principe trouve sa justification dans un constat simple: lutter efficacement contre la violence domestique implique d'intervenir là où elle commence, à savoir chez la personne violente. Dans ce sens, l'article sur l'expulsion édicté en 2007 dans la loi cantonale sur la police contient aussi la base permettant de prendre contact avec les personnes susceptibles d'actes violents. Après une intervention policière pour cause de violence domestique, l'auteur est contacté par le service d'assistance de probation et invité à un entretien gratuit et facultatif avec un conseiller spécialiste. Parallèlement, le centre de consultation pour victimes informe la personne qui a subi les violences.

Depuis début 2016, il existe aussi un projet pilote au niveau suisse portant sur la démarche de contacter les personnes susceptibles d'actes violents qui n'ont pas fait l'objet d'une mesure d'éloignement. Les auteurs et les victimes de violence obtiennent ainsi une offre de soutien dès le moment où leur situation est connue.

### La Table ronde hier, aujourd'hui et demain

Du haut de ses vingt ans de travail de réseautage et de développement, la Table ronde Violence domestique pourra fêter en juin 2018 sa 50<sup>e</sup> réunion. Alors que seule une dizaine de membres se retrouvaient régulièrement au début, l'institution rassemble aujourd'hui quelque 25 spécialistes et cadres issus de la justice, de la police cantonale, des services d'aide aux victimes, des autorités de protection de l'enfance et de la santé. La composition



Vadim Guzhva/123RF

« La violence des parents entre eux ou à leur égard touche de plein fouet les enfants et, souvent, les traumatise. »

varie au gré de l'histoire sociale de la violence conjugale et domestique. Le premier pas consistait à sortir cette question du domaine privé pour en faire une affaire publique : c'est ainsi que des centres d'aide aux victimes tels que les refuges pour femmes sont allés négocier avec la police et les autorités judiciaires des mesures à prendre. Avec le changement de paradigme qui tendait à rendre davantage responsable l'auteur des violences, la Table ronde a accueilli progressivement également des institutions qui avaient directement affaire avec des personnes susceptibles de tels actes, comme par exemple les services chargés de contacter les auteurs. Bien que très vite parties prenantes de la Table ronde, les services de protection de l'enfance ont acquis un rôle de poids aujourd'hui dans la lutte contre la violence domestique. Premiers touchés par les relations violentes entre leurs parents, les enfants ont besoin d'un soutien rapide et à tous les niveaux.

Grâce aux nombreuses mesures de sensibilisation internes et externes, le thème de la violence conjugale n'a jamais été aussi actuel dans les institutions étatiques et dans le grand public. Cependant, la Table ronde n'a de loin pas terminé son travail. La violence domestique reste un problème largement répandu et il se trouve des milliers de victimes qui ne s'adressent pas à la police ni ne contactent des centres d'aide. Bon nombre de femmes trouvent encore refuge dans des foyers – au point que certaines de ces institutions sont bondées et doivent refuser du monde. Les auteurs de violence restent souvent incapables d'introspection et ne sont que rarement disposés à entreprendre un travail sur leur propension à la violence. Sans oublier les enfants justement, que la violence des parents entre eux ou à leur égard touche de plein fouet et souvent traumatise. Voilà bien des défis à relever – du pain sur la planche donc pour les 20, 50 voire 100 prochaines réunions de la Table ronde de Bâle-Ville.



### Séminaire «Trauma durch Häusliche Gewalt»

La gestion des traumatismes liés à des expériences de violence dans le couple et dans la famille sera aussi le sujet du séminaire «Trauma durch Häusliche Gewalt» qui se donne le 7 juin 2018, au Rathaus de Bâle-Ville.

Informations complémentaires :  
[www.halt-gewalt.bs.ch](http://www.halt-gewalt.bs.ch)

# Travail de proximité – quand la police construit des ponts

Depuis 10 ans, le réseau mis en place par la police cantonale zurichoise tisse des liens interculturels – c'est l'action déployée par l'équipe Brückenbauer, forte de 16 personnes.

## L'utilité du service Brückenbauer au sein de la police

Avec une population de plus en plus multiculturelle, le canton de Zurich se doit de considérer l'interculturalité, de l'évaluer et de la prendre en compte dans l'action de la police. Le service spécialisé Brückenbauer a été créé il y a dix ans par la police cantonale zurichoise. L'équipe ne comptait alors qu'un spécialiste entouré de onze policiers exerçant à titre accessoire. Elle est aujourd'hui forte de 16 membres, dont trois femmes. Le service entend familiariser les personnes d'origine étrangère aux préoccupations et aux tâches de la police locale. En même temps, les policiers en apprennent davantage sur les cultures et les coutumes étrangères.

Pour de nombreuses personnes d'origine étrangère, les obstacles à surmonter pour entrer en contact avec la police sont importants, sans parler des sujets sensibles comme la radicalisation. Les «constructeurs de ponts»

font en sorte de ne pas pointer l'une ou l'autre culture. Nos partenaires et clients, ont pour nom, par exemple, «Association Culturelle IKRE», «Communauté islamique albanaise», «Centre Iman» ou «Association culturelle libanaise», des organisations souvent regroupées en association ou en fondation. De par l'importance de leurs activités, qui rythment le quotidien, la vie et l'année de leurs membres actifs, elles sont des interlocuteurs de premier plan pour la police. Car ce sont précisément les développements qui interviennent dans la nébuleuse des groupements extrémistes et prédisposés à commettre des actes violents qu'il importe de mettre en place un

réseau étendu et ouvert aux représentants des différentes religions et cultures.

## La mise en place et l'entretien du réseau interculturel

Les préjugés mutuels se déconstruisent au fil des rencontres. Dans les conversations, souvent autour d'un thé à la pomme ou d'une eau minérale de marque étrangère, nous veillons à ce que les responsables comprennent le travail de la police et nous recevons nous-mêmes des informations importantes pour l'accomplissement de nos tâches. Les questions critiques ne sont pas taboues. Il nous arrive aussi de toucher des sujets brûlants. La radicalisation islamiste en est un. Nous l'abordons avec beaucoup de tact en prenant le temps d'expliquer le cadre légal et les champs d'action possibles en matière de prévention policière. Quand il le faut, nous tenons des propos très directs, qui peuvent prendre la forme d'exposés aux membres de l'association pour attirer leur attention sur un comportement punissable en droit pénal et ses conséquences possibles. C'est le fondement même du réseau policier : identifier et prévenir les actes criminels à un stade précoce. Les membres de l'unité se voient attribuer

### Auteur

#### Thomas Gerber

Policier. Engagé depuis mars 2012 dans le service Brückenbauer ; depuis février 2015, co-responsable du service de protection contre la violence de la Division prévention de la police cantonale de Zurich.



Visite guidée – organisée par les Brückenbauer en coopération avec les responsables de la mosquée.

une zone géographique du canton. Les communautés culturelles et religieuses présentes peuvent être des institutions islamiques (y compris les mosquées) sises dans un ou plusieurs districts ou des associations somaliennes ou érythréennes réparties dans tout le canton. Nous entretenons également des contacts avec l'Église copte, les écoles arabes, les associations islamiques d'hommes ou de jeunes, etc.

Afin de promouvoir la compréhension mutuelle, les Brückenbauer proposent depuis 2008 une offre intéressante : des exposés gratuits. Les participants sont renseignés sur les relations avec la police suisse. En 2017, nous avons organisé ces séances d'information devant une quarantaine de groupes, principalement des classes d'intégration. Nous parlons dans un allemand simple des attentes mutuelles, des contrôles policiers ou de l'obligation réciproque de justifier de son identité. Les manifestations d'information sont organisées par des organisations d'asile, des associations culturelles et des organisations d'entraide des Églises par le biais d'initiatives privées. En tant que Brückenbauer, nous ouvrons le dialogue quand il s'agit de défaire les préjugés et d'établir de la confiance.



La police et sa visibilité : un exposé dans un centre pour mineurs non accompagnés.

### Les compétences et la formation des Brückenbauer

Il arrive que l'on nous demande si notre équipe compte des musulmans. Nous sommes des agents de la fonction publique, tenus à une approche objective, indépendante et neutre. Nous n'ignorons pas l'influence que peut exercer



« Police de proximité » – se déployer sans susciter de craintes lors d'un festival culturel, avec le mobile de prévention.

notre propre culture toute comme celle de notre groupe cible et nous savons que des irritations peuvent se produire dans les rencontres interculturelles. Mais nous nous fondons sur nos connaissances en compétence interculturelle (entre autres, sur notre familiarité avec les mécanismes de communication interculturelle). Cependant, la compétence n'est pas liée à une culture. Le fait de mettre en avant notre propre empreinte culturelle risque de nous barrer l'accès à la culture de nos interlocuteurs : les tensions inhérentes à chaque groupe de population témoignent de la diversité des contextes, des valeurs et des enjeux de chacun d'eux (de l'extérieur, on jugera que des frictions existent « entre Érythréens » ou « entre Turcs »). En tant que policiers, nous ne sommes pas parties prenantes et nous ne prenons pas parti, même pas dans notre mission de Brückenbauer.

Mener cette action est difficile et exigeant. Pour être à la hauteur de ce défi, l'ISP a mis sur pied un nouveau cours en relations interculturelles, en complément des cours de compétence interculturelle ou de gestion des menaces. D'une durée de trois jours, ce cours aura lieu pour la première fois à l'automne 2018. Son responsable est

le commandant Reinhard Brunner, chef de la division prévention de la police cantonale de Zurich.

### Les difficultés du travail de terrain

Dans la gestion des réseaux interculturels, nous obtenons des informations pertinentes pour le travail policier. Ces informations sur les cultures et les courants religieux sont collectées par les membres du service Brückenbauer puis communiquées lors de séances d'information ou consignées dans des fiches informatives. Elles sont donc mises à la disposition de tous les membres des forces de l'ordre. Voici les types d'action qui suscitent régulièrement des questions ou des irritations sur le terrain :

- les perquisitions (façon de traiter les objets rituels « sacrés ») ;
- les cas de violence domestique (importance d'avoir une approche culturelle de base pour l'interaction entre les femmes, les hommes et les enfants) ;
- les décès survenus dans des circonstances exceptionnelles (les besoins et les attentes envers la police sont souvent influencés par les conceptions traditionnelles propres à chaque pays d'origine) ;



« J'ai quelque chose à dire à ce sujet » ; exposé dans un centre pour requérants d'asile mineurs non accompagnés.

- la détention (les usages concernant la nourriture, l'hébergement, l'hygiène, etc. peuvent se heurter aux conceptions occidentales).

### Le travail de prévention de police

L'un des principaux défis consiste à faire comprendre le travail de prévention accompli par les Brückenbauer. Les représentants de diverses associations souhaitent souvent obtenir des informations relatives à des personnes, afin de pouvoir intervenir à un stade précoce. Or, la police est tenue au secret de fonction et ne peut pas divulguer de détails sur les cas qu'elle traite. Ainsi, la transmission de données personnelles est largement à sens unique, mais nous voulons néanmoins faire comprendre que la police peut utiliser des approches efficaces de co-création pour aider à développer ce que l'on appelle un contre-narratif, par exemple. C'est un défi, aussi parce que nous tenons à ce que les associations culturelles puissent se sentir en sécurité. À partir du 1<sup>er</sup> mars 2018, la police cantonale zurichoise disposera d'un centre d'intervention contre la radicali-

sation et l'extrémisme violent. Parallèlement aux tâches de mise en réseau des Brückenbauer, cette unité engagera des mesures pour prévenir la radicalisation, en association avec d'autres organisations partenaires.

### L'impact

Les Brückenbauer partagent leurs connaissances dans le cadre de la formation ou du perfectionnement des policiers. Transmettre des connaissances fondées et informer sur les questions interculturelles et interreligieuses revêt une importance capitale, dans le contexte d'une population de plus en plus multiculturelle. Les Brückenbauer de la police cantonale zurichoise ont dispensé des modules de formation en matière de compétence interculturelle à l'école de police de Zurich. Il ne s'agit pas pour les policiers d'adapter leur action en fonction de leur vis-à-vis, mais de transmettre une compréhension fondamentale des cultures et des religions et des connaissances de base, par exemple sur l'islam et ses différentes formes. L'activité déployée par les Brückenbauer, en particulier les présentations d'information et la mise

en place de relations de confiance avec les communautés d'origine étrangère, sont considérées dans toute la Suisse comme une mesure efficace pour détecter et influencer suffisamment tôt le cours des choses en matière de radicalisation. Il est souhaitable que des services de police spécialisés continuent d'être mis en place pour relever ces défis. Cette recommandation figure également dans le Plan d'action national de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent du Réseau national de sécurité (RNS) du 4 décembre 2017.

### Cours ISP

L'Institut suisse de police (ISP) propose un cours Brückenbauer à l'intention des policiers de tous les corps de police de Suisse déjà actifs dans les relations interculturelles ou souhaitant le devenir.

Plus d'informations sous [www.edupolice.ch](http://www.edupolice.ch) (cours Brückenbauer, en allemand uniquement)

# Travail en réseau – un outil efficace pour la police

Du fait de son activité, la police tisse des réseaux aux niveaux local, cantonal, national et international. Elle est aussi en lien avec des services administratifs et des organisations privées.

## Auteur

**Bruno Metzger**

Conseil en sécurité /  
Prévention de la  
criminalité, Police  
cantonale de St-Gall



Selon la complexité des situations, résoudre les problèmes dans des endroits sensibles requiert un certain engagement de toutes les personnes concernées. Dans ce cadre, il n'est pas facile d'évaluer à l'avance l'effet souhaité. S'il revient à des corps de police de trouver une solution, ceux-ci seront vite confrontés à un manque de res-

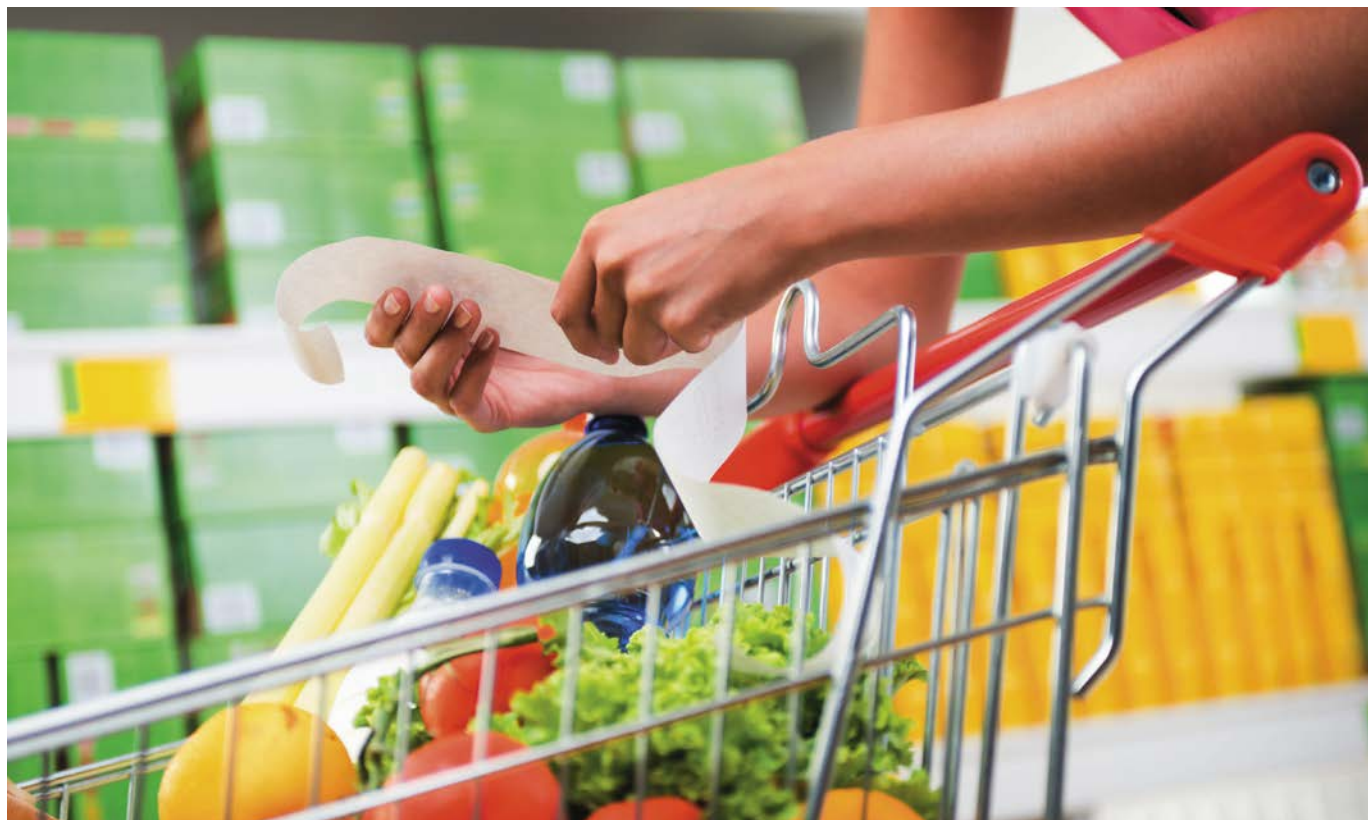
sources en personnel. Mais faire le poing dans sa poche n'est pas dans la nature des agents de police. Que faire alors? Créer un large réseau ou se rallier à un réseau existant: l'expérience prouve que cette forme de collaboration facilite la tâche pour toutes les parties prenantes.

## Confiance et compréhension

Lorsque la police a pour défi de résoudre des problèmes sociaux ou de faire de la prévention axée sur le comportement, le travail en réseau se révèle un outil très utile. A partir d'un point d'ancrage, le plus souvent les initiateurs eux-mêmes, se développe une organisation en toile d'araignée avec des personnes disposées ou amenées à collaborer. Cette forme de travail exige beaucoup de confiance et de compréhension mutuelles. Tout comportement égoïste ou exclusif empêche de progresser et



*Travailler en réseau permet un accès rapide à de nouveaux contacts ou organisations.*



stokkete/123RF

*La collaboration entre la police et le commerce de détail est essentielle en cas d'escroquerie et de vol.*

menace la coopération. L'étendue du réseau peut s'avérer fluctuante, les connexions et les frontières peuvent se faire ou se défaire au gré de l'évolution de la situation. Si l'idée du « piston » est plutôt dévalorisante parce qu'elle renvoie à des avantages perçus grâce à des relations personnelles, travailler en réseau consiste pourtant justement à initier, développer et maintenir ce type de configuration. Dès que leur intervention n'est plus requise, les acteurs doivent être disposés à quitter le réseau.

Le travail en réseau offre un accès rapide à de nouveaux contacts ou organisations. Il ouvre des portes, transpose des expériences, trace des limites ou prévient les difficultés. Il apporte également une aide appréciable lorsqu'il s'agit, par exemple, de développer un projet de prévention axée sur le comportement, et permet aussi d'économiser des coûts quand on peut se transmettre des idées voire des produits. La question n'est pas ici de « pla-

gier », mais plutôt d'accéder au groupe d'intérêts rapidement et sans accroc.

### **Police de proximité – Approche pratique de l'ISP**

Au sens de l'Institut suisse de police (ISP), la police de proximité est une collaboration partenariale entre police, population, autorités, associations, organisations ecclésiastiques (liste non exhaustive), qui contribue à faire de la sécurité un domaine de responsabilité assuré collectivement. Dans le cadre de son mandat légal, la police assume à cet égard un rôle important en tant qu'organe de coordination et de médiation. Les partenaires impliqués assument la compétence et le pouvoir de décision à leur niveau respectif. Si elle reconnaît des agissements punissables, la police doit quitter son rôle de médiateur pour endosser rapidement celui d'agent de répression. Un réseau actif permet d'entretenir et de renforcer les contacts. Réduire les phénomènes de criminalité récurrents ou résoudre

des problèmes dans des lieux sensibles, tels sont les objectifs. Et cela requiert un réseau qui fonctionne (cf. classeur cours ISP « police de proximité », p. 35-39, version 02.16).

### **Exemples tirés de la pratique**

#### **«sicher!gsund!» – Réseau dans le canton de St-Gall**

Le 11 janvier 1999 à Saint-Gall, le père d'une élève tue un enseignant. Un réseau déjà en place dans le canton, dont le but est de promouvoir la collaboration principalement entre les milieux de l'éducation, de la santé, de la police et de la justice, est alors réactivé et converti en projet officiel. C'est ainsi que «sicher!gsund!» a vu le jour.

Le comité de rédaction de la revue comprend dès le début des représentants du département de l'éducation, du département de la santé, du service social et du département de sécurité et de justice du canton. Les sujets abordés portent sur des problèmes qui peuvent affecter les jeunes tels que



L'utilisation des médias numériques, la consommation de drogue ou d'autres substances, le harcèlement, le suicide, etc. Traité et rédigé par des spécialistes des domaines concernés, chaque cahier thématique donne des informations de référence, des approches de prévention et des idées d'intervention. Outre la revue, un réseau de spécialistes a été créé, au sein duquel les membres peuvent échanger dans un environnement familier, se conseiller mutuellement et chercher des solutions. Il s'agit en priorité de problématiques complexes qui surviennent dans les écoles primaires. Pour respecter les prescriptions légales, il a fallu définir des règles de jeu internes (cf. détails ci-après). Le service de psychologie scolaire du canton de St-Gall a mis sur pied un groupe d'intervention en cas de crise. La police cantonale – à l'instar de nombreux autres corps de police – a institué un service de la jeunesse. A un niveau plus affiné, le travail en réseau associe des experts externes comme consultants et intervenants en cas de crise. En fonction depuis 20 ans, le réseau est aujourd'hui très finement ramifié et efficace. Pour le travail de police, c'est un outil d'une immense utilité.



Exemple d'un cahier thématique produit par le réseau «sicher! gsund!».

La police n'hésite pas à solliciter ce réseau en cas d'interventions. Les membres sont très rapidement sur place et prennent les premières mesures requises. Le ministère public ou le tribunal des mineurs compétent examine si une infraction a été commise. Un fois l'urgence passée, il se pose rapidement la question: «Que faire ensuite?». Cette question est aussi traitée en commun, mais la direction revient alors à l'institution responsable. L'objectif étant toujours le bien-être de l'enfant.

Renseignements complémentaires:  
[www.sichergsund.ch](http://www.sichergsund.ch)

### Astuce du neveu – Collaboration au niveau national

Il y a une dizaine d'années, le service de conseil en sécurité de la police cantonale saint-galloise s'est attaqué à l'escroquerie dite de l'astuce du neveu. Notons qu'à l'époque l'opinion prédominante voulait que les victimes «étaient elles-mêmes responsables». Lors d'entretiens, on a constaté entre temps que les collègues bernois et zurichois avaient aussi reconnu le phénomène. Depuis lors, nous nous engageons ensemble sur la voie de la prévention et de la répression. La police bernoise a repris la coordination des



Publicité au cinéma réalisée par la police zougnoise en collaboration avec la PSC.

enquêtes. Le ministère public saint-gallois a engagé un procureur qui coordonne au niveau national et participe au traitement de cas avérés. L'Office fédéral de la police (fedpol) assure la coordination au niveau international. La Prévention Suisse de la Criminalité a élaboré des informations en plusieurs langues et coordonné les mesures pré-

ventives. Aujourd'hui, le nombre de cas d'escroquerie par l'astuce du neveu est minime. Mais la délinquance s'est adaptée: les escrocs cherchent aujourd'hui à duper la même catégorie de victimes en jouant au «faux policier». Et c'est là qu'on reconnaît la force des réseaux: la police répressive et préventive est à son poste et peut immédiatement réagir. Ensemble, nous sommes forts!

### Séminaire des polices de la région du lac de Constance

En référence à la Conférence internationale du lac de Constance (IBK), le groupe de travail Südwest a décidé il y a longtemps d'aborder la lutte contre la criminalité liée à la drogue, sur les plans répressif et préventif, dans une optique commune à cette région transfrontalière. Chaque année, depuis lors, des représentants des services de prévention des différentes polices se retrouvent pour un séminaire. Dirigé par la police criminelle du Bade-Wurtemberg (LKA), le groupe de travail se concentre sur la prévention. Au fil des années, l'échange sur des projets éprouvés s'est diversifié au niveau thématique. Aussi parle-t-on aujourd'hui de prévention en matière de circulation, de prévention de la criminalité en général ou des réfugiés.

Depuis quelques années, la LKA offre aux réfugiés des cours organisés par la police qui explique les règles policières minimales dans des domaines comme la circulation à vélo, la consommation d'alcool et de drogues, la violence, les relations entre hommes et femmes ou encore le comportement à adopter en cas de contrôle de police. En guise d'outil pédagogique, la police criminelle bavaroise a aussi mis au point une affiche rédigée en plusieurs langues et illustrée de pictogrammes aussi sympas qu'explicites. Après un séminaire, une de ces affiches s'est retrouvée dans les bureaux de la police cantonale de Berne, laquelle a repris le thème des réfugiés. Aujourd'hui, cette dernière invite les représentants des

corps de police suisses intéressés à des rencontres en réseau. Aux côtés également du corps de police zurichois, ils font part de leurs expériences et de leurs connaissances dans la manière d'aborder les réfugiés. Le travail en réseau fonctionne donc aussi par-delà les frontières.

Outre les réseaux de police, les pays bordant le lac de Constance organisent aussi des échanges dans d'autres domaines, notamment l'éducation et la santé.

Renseignements complémentaires : [bodenseekonferenz.org](http://bodenseekonferenz.org)

### Association Sécurité dans le commerce de détail – Le réseau qui allie police et services de sécurité privés

Plusieurs polices cantonales, dont celles de St-Gall, de Berne et du Valais, siègent avec le statut d'autorités dans l'association nationale Sécurité dans le commerce de détail (VSD). Elles y rencontrent régulièrement les groupes régionaux et échangent sur des questions de sécurité dans le commerce de détail. La VSD offre des formations continues et organise chaque année une assemblée générale. Ces rencontres au niveau national sont très intéressantes.

Dernièrement, à la suite de dénonciations de commerces de détail, une information et un service de conseil ont été organisés sur les escroqueries avec des cartes iTunes. On devrait ainsi pouvoir empêcher les escrocs du change de sévir en informant le personnel des caisses en conséquence. Par ailleurs, les surveillants de magasins annoncent à la police les voleurs à la tire et les escrocs suspects («affaires des caddies», soit des vols dans des chariots de supermarché). Dans la zone du magasin, rien n'échappe à leurs regards aguerris. Leur mode opératoire fait qu'ils peuvent soudain identifier des personnes malintentionnées parce qu'ils ont déjà vu ce visage dans une autre succursale, des heures auparavant et à des kilomètres de distance.

Informations complémentaires : [www.vsd-schweiz.ch](http://www.vsd-schweiz.ch)

### Cadre juridique dans le canton de St-Gall

L'art. 302 CPP oblige les agents de la police, les procureurs et les tribunaux de toute la Suisse à dénoncer les infractions qu'ils constatent dans l'exercice de leurs fonctions.

L'art. 48 EG-StPO, qui se réfère à l'art. 302 CPP, règle quant à lui l'**obligation de dénoncer** des autres autorités et du personnel administratif du canton de St-Gall. Cette obligation s'applique aux infractions graves tels qu'assassinats, lésions corporelles sévères, vols, actes d'ordre sexuel avec des enfants, viols, etc. Seuls font exception le personnel des centres de consultation pour victimes d'infraction (art. 11 LAVI) ainsi que quiconque pourrait refuser de parler ou de témoigner.

L'art. 48 EG-StPO règle l'obligation de dénoncer d'autres autorités (outre la police, le ministère public, les tribunaux) et s'applique à tous les services et à l'ensemble du personnel du canton. Selon cette disposition, toutes les autorités et les collaborateurs du canton de St-Gall (donc aussi la police, le ministère public et les tribunaux) sont tenus de dénoncer les actes punissables graves (p. ex. assassinat, lésion corporelle sévère, vol, etc.) dont ils ont connaissance dans le cadre mais aussi en-dehors de

l'exercice de leur fonction. Seuls font exception le personnel des centres de consultation pour victimes d'infraction (art. 11 LAVI) ainsi que quiconque pourrait refuser de parler ou de témoigner.

Conformément à l'art. 47 EG-StPO, les autorités et le personnel du canton de St-Gall ont aussi un **droit de dénoncer** les délits poursuivis d'office dont ils ont connaissance du fait de leur fonction. Bien que liés par le secret professionnel, les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les sages-femmes ont également le droit de s'adresser à la police ou au ministère public lorsqu'ils suspectent des actes qui s'apparentent à un assassinat ou à une atteinte à la vie et à l'intégrité corporelle, à la santé publique ou à l'intégrité sexuelle.

Selon le cas, un échange peut avoir lieu avec d'autres services administratifs ou institutions (p. ex. centre de protection de l'enfance) au niveau du canton. Dans ce cadre, le secret de fonction et/ou le secret professionnel doivent être garantis de manière absolue. Il est interdit notamment de nommer ou de transmettre au sein du réseau des informations qui permettraient d'identifier les personnes concernées.

### Limites du travail en réseau et prescriptions légales

Travailler dans le cadre de réseaux confronte les agents de police à des questions juridiques et nécessite parfois un conseil pour savoir comment procéder. Les thèmes possibles sont l'évolution problématique des jeunes, l'évocation de harcèlements sexuels ou la commission de délits graves tels que vols, extorsions, etc. Il faut considérer à ce titre que, dans un réseau, l'activité de conseil doit être clairement délimitée des prescriptions juridiques. Pour

éviter de se voir confronté à de telles problématiques en cas de crise, les règles de fonctionnement doivent être posées dès le début de manière transparente: la dénonciation prime sur le conseil. Par exemple dans le canton de St-Gall, une loi d'introduction au code de procédure pénale suisse (CPP) et à la procédure pénale applicable aux mineurs (PPMin)<sup>1</sup> (EG-StPO) complète les dispositions du droit fédéral. La clarification juridique fait partie des tâches du travail en réseau qui peuvent toucher au droit pénal.

1 <https://www.gesetzessammlung.sg.ch/frontend/versions/1887?locale=de>

# La PSC en phase avec la numérisation !

La PSC prévoit de publier plusieurs produits papier consacrés à la sécurité informatique. En 2018, elle conjugue ses efforts à ceux de «e-Banking – en toute sécurité!». Le dépliant «**Les 5 règles pour votre sécurité numérique**» est le premier fruit de cette collaboration. Il paraîtra ce printemps. L'utilisateur numérique y apprend les cinq étapes qui lui permettent de protéger simplement et efficacement son infrastructure TI des attaques des cyber-criminels.



Seront aussi publiés cette année en collaboration avec «e-banking – en toute sécurité!» une série de dépliants sur les pratiques frauduleuses en cours sur Internet, et

qui ont notamment pour nom hameçonnage ou arnaque à la romance. Le premier dépliant paraîtra au printemps 2018. Il est intitulé

«**Travailler comme passeur d'argent (Money Mule) pour le compte de criminels?**» et traite du phénomène des Money Mule.

## Commission de projet PSC : changement

La Commission de projet de la Prévention Suisse de la Criminalité évalue la situation de la criminalité en Suisse et dans les zones frontalières. Elle propose à la Commission de direction des sujets à développer dans le cadre de projets ou de campagnes.

Près d'une décennie après avoir participé pour la 1<sup>ère</sup> fois à une réunion de la Commission, Urs Bartenschlager, chef de la police de sûreté du canton de Soleure, va nous quitter pour relever d'autres défis. La PSC déplore de devoir se passer d'un membre aussi engagé. Elle lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite de son parcours professionnel.



**Markus Gisin** est le successeur désigné d'Urs Bartenschlager. Chef sûreté de la police argovienne, il siègera dans la commission de projet.



La Commission compte un nouveau membre, **Andrea Canonica**, chef du service Prévention policière nationale de la criminalité de l'Office fédéral de la police, fedpol. Il succède à Hans-Rudolf Flury, chef de la Police judiciaire fédérale.

## Commission spéciale PSC : changement

La Commission spéciale de la Prévention Suisse de la Criminalité soutient et accompagne de son expertise l'élaboration de matériel d'information et la mise en œuvre de projets de prévention.



La Commission comptera un nouveau membre, **Mirjam Loewe**. Elle travaille au sein de la police cantonale zurichoise en tant que criminologue et assistance scientifique rattachée au service Analyse/projet. Elle succède à Marcel Graf, chef suppléant de ce même service et membre engagé depuis 2009.

## BLOC-NOTES

### Symposium Violence des jeunes

Le symposium *Violence des jeunes – Contexte et prévention* organisé par le Centre suisse en matière de violences (sifg) en est à sa 9<sup>e</sup> édition. Il aura lieu le mercredi 4 juillet 2018, de 9h à 17h dans les locaux de la ZHAW, situés sur le Toni-Areal de Zurich.

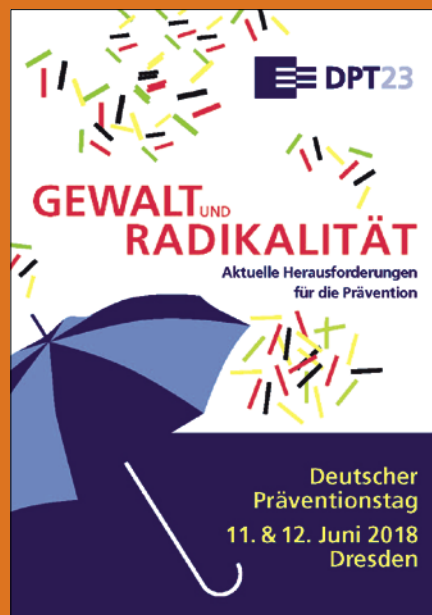
Pour plus d'informations :  
[www.sifg.ch](http://www.sifg.ch) → Veranstaltungen



### Journées allemandes de la prévention (DPT)

Les 23<sup>e</sup> Journées aborderont tous les domaines touchant à la prévention de la criminalité, et plus particulièrement l'extrémisme, la radicalisation, la violence motivée par des raisons politiques et les crimes de haine. Les DPT ont lieu les 11 et 12 juin 2018 à Dresde.

Pour plus d'informations :  
[www.praeventionstag.de](http://www.praeventionstag.de)



### Symposium international Psychologie et psychiatrie forensiques (ISFPP)

Pour ses dix ans, le symposium se penchera sur les sujets touchant à l'extrémisme, à la gestion des menaces, à l'intervision, à la réinsertion et à l'établissement d'expertises. L'ISFPP se tiendra les 30 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018 au Technopark de Zurich.

Pour plus d'informations :  
[www.forensiktagung.ch](http://www.forensiktagung.ch)



# SKPPSC

Prévention Suisse de la Criminalité  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
Case postale  
CH-3001 Berne

[www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)

Luca Bertolli/123RF | Couverture: Andriy Popov/123RF

